



Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 750 000 €
Siège social : boulevard de la Croisette, Port Canto, 06400 Cannes
697 220 879 R.C.S Cannes

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
ADOPTÉ PAR LES ACTIONNAIRES LORS DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 MARS 2013

Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 28 mars 2013. L'avis de réunion a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 20 février 2013.

Le présent descriptif est mis à la disposition du public sur le site internet du Groupe (www.rodriguezgroup.com) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org). Une copie peut être obtenue sans frais sur simple demande à la Direction Générale et Financière de RODRIGUEZ GROUP - Palais Napoléon - 105, avenue des Frères Roustan - 06220 GOLFE JUAN.

Nombre de titres et part du capital détenu par le Groupe

Au 28 mars 2013, le capital de la société était composé de 12 500 000 actions.

A cette date, le Groupe détenait 115 192 actions propres, soit 0,922 % du capital.

Répartition par objectif des titres détenus par la société

Au 28 mars 2013, les 115 192 actions propres détenues par le Groupe étaient réparties comme suit par objectif :

- contrat de liquidité : 1 300 actions
- rachat d'actions : 113 892 actions

Objectifs du programme de rachat

Les actions achetées pourront être utilisées, par ordre de priorité décroissante, aux fins suivantes :

- L'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un Prestataire de Services d'Investissement,
- Favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance du Groupe, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,
- Les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, du régime d'attributions gratuites d'actions existantes ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise.
- Leur annulation partielle ou totale ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

- *Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée- Caractéristiques des titres de capital*

Ce programme porte sur un maximum de 10 % du capital social soit 1 250 000 actions.

Les titres sont des actions RODRIGUEZ GROUP, cotées au compartiment B de l'Euronext (code ISIN FR0000062994).

- *Prix maximum d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés*

Le prix maximum d'achat est fixé à 20 Euros par action. Le montant maximum des fonds que le Groupe pourrait consacrer à l'opération serait donc de 25 Millions d'Euros.

Durée du programme de rachat

Ce programme aura une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2013, soit jusqu'au 28 septembre 2014.

Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 30 mars 2012 a autorisé le directoire, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif détaillé du précédent programme de rachat d'actions.

Le précédent programme a été mis en œuvre à compter du lendemain de la date de tenue de cette Assemblée générale, soit le 31 mars 2012.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

Situation au 28 mars 2013

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0.922%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille :	115 192
- dont contrat de liquidité	1 300
- dont rachat d'actions	113 892
Valeur comptable brute du portefeuille en euros	2 386 682.74
Valeur de marché du portefeuille (sur la base du cours de clôture du 28/03/2013 soit 2.87 €)	330 601

Bilan de l'exécution du programme entre le 31 mars 2012 et le 28 mars 2013

	Achats	Ventes/ Transferts
Nombre de titres	6 681	6 948
Cours moyen de la transaction (en euros)	3.37	3.36
Montant (en euros)	22 536	23 378